

AFFAIRE N° 38 - Emprunt de 1 600 000 Francs à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des préemptions communales dans les ZAD et ZIF

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du "programme d'emprunts" négocié début 1978 avec les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations figure une enveloppe de 9 400 000 Francs à emprunter par la Commune pour le financement de ses acquisitions foncières.

Ce volume global se décompose en cinq emprunts dont un emprunt de 1 600 000 Francs destiné à compléter le financement des préemptions communales dans les Zones d'Aménagement Différé et d'Intervention Foncière, pour lesquelles trois avances d'un montant total de 730 000 Francs ont déjà été consenties par le FNAFU.

La liste des terrains préemptés figure au dossier de la présente délibération.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations cet emprunt de 1 600 000 Francs.